



## Rayon d'optimisme automnal

Perspectives intéressantes



**PLR**

Les Libéraux-Radicaux Cologny

# Notre commune va bien

**Jules Munier**, Président de la commission des finances, vice-président du PLR Cologny



L'optimisme n'est pas toujours naïf. Le marasme géopolitique ne doit pas occulter la chance que nous avons de vivre dans cette commune. En pp. 8-10 ne manquez pas l'analyse d'Ali Benouari, ancien Président du parti radical de Cologny sur l'émergence des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et la situation de la Suisse.

Nos finances vont bien. Malgré la décision ACST/34 de la Chambre Constitutionnelle, publiée le 12 octobre de rejeter notre recours contre la modification de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), notre capacité de financement est rassurante à moyen terme, besoins en prestations et investissements étant sécurisés. Notre commune est bien gérée et bénéficiera d'un effet ciseau au niveau de la péréquation qui nous permettra d'éviter toute hausse fiscale. De plus, la péréquation est maintenant tellement inadaptée et injustifiée qu'elle volera en éclat avec le contreprojet renvoyé

en commission fiscale cantonale suite au rejet de l'initiative «J'y vis, j'y paie» le 21 septembre dernier. Même si les députés bottaient en touche les aspects techniques dans le futur projet de loi (PL), la décision de privilégier l'imposition communale au lieu de domicile nécessitera une refonte en profondeur du mécanisme péréquatif. Il faudra faire entendre notre voix au moment de cette réforme.

L'orientation fiscale du Grand Conseil et du Conseil d'État va bien. Une baisse des impôts cantonaux devient probable. Les partis accumulent les PL en ce sens, 13 151, 13 284, 13 322, 13 345 (personnes morales), PLR en tête avec l'histoire PL 12 247. Rappelons que ce PL propose pour tous les contribuables une baisse de l'impôt de 5%. Ne manquez pas l'article d'Edouard Cuendet en p. 4, il reviendra sur les principaux projets en cours.

Nos infrastructures vont bien. L'agrandissement de l'école du Manoir suscite des désagréments

à court terme mais nous permet d'anticiper les besoins liés à l'augmentation des écoliers à long terme. Amanda Guerreiro reviendra en pp. 12-13 sur l'historique du projet. Nos bâtiments administratifs sont adaptés à la croissance de notre population. Les efforts en investissements vont très probablement se porter sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, des structures pour améliorer l'offre para- et périscolaire, et la construction d'une nouvelle salle communale.

Le PLR Cologny va bien. Les manifestations et événements organisés pour nos membres vont repartir en forte hausse. Georges Kaleas de l'information et des manifestations reviendra en p. 11 sur la cérémonie du 1<sup>er</sup> août et nous parlera du marché de Noël les 2 et 3 décembre. Les événements PLR sont vecteurs d'idées et de collaborations. Il est plus que jamais le moment de nous contacter pour nous rejoindre, réseaux sociaux, nous sommes à votre écoute!

---

## Bulletin d'adhésion

Pour devenir membre de l'Association PLR de Cologny, vous pouvez renvoyer ce coupon à notre case postale 107, 1223 Cologny ou vous inscrire par e-mail: [cologny@plr-ge.ch](mailto:cologny@plr-ge.ch)

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Email: ..... Tél.: .....

Cologny le: ..... Signature: .....

L'Esprit Colognote va bien. Son succès est le reflet d'un travail d'équipe. Les rédacteurs, le comité d'édition, celui de relecture, les gérants des annonceurs, notre trésorier et les graphistes. Chaque numéro sans compter les rédacteurs requiert l'implication d'une quinzaine de membres. Dans ce numéro vous retrouverez 9 auteurs et 7 thématiques importantes. En plus des articles déjà cités, vous trouverez 4 autres articles. En p. 5 Nathalie Schneuwly nous résumera les principaux changements récents dans la composition du Conseil municipal. En pp. 6 et 7, Alexandre Mouthon nous informera sur le fonctionnement de la commission sociale. Dans les pp. 14 et 15, Marie-France Asensio nous parlera du Centre Sportif de Cologny et du nouveau programme

de ski. Olivier Girardet conclura avec les traditionnelles nouvelles du Conseil municipal en p. 16.

Bonne lecture, et quittons-nous sur cette citation de Milan Kundera qui nous a quitté le 11 juillet dernier: je préfère parfois «vivre en optimiste et me tromper, que vivre en pessimiste pour la seule satisfaction d'avoir raison».

Vue du Salève depuis le chemin des Falquets.



© Laurent Brodier

# Politique cantonale: la fiscalité reste au cœur du débat

Edouard Cuendet, ancien député au Grand Conseil et Président de la commission culturelle



Lors du premier semestre 2023, il a fallu faire face à des vents contraires en matière de fiscalité. Par bonheur, après une campagne déterminée, le succès a été au rendez-vous dans les urnes avec un clair rejet par le peuple genevois de l'Initiative 179 (double imposition des dividendes) et de l'Initiative 185 (augmentation de l'impôt sur la fortune).

## Imposition de l'outil de travail

La nouvelle législature a débuté sous des auspices favorables. Dès le mois de juin, sous l'impulsion de la Conseillère d'État Nathalie Fontanet, le Gouvernement a déposé un projet de loi pour alléger la fiscalité de l'outil de travail.

En substance, ce texte prévoit de réduire de 60% la part de l'impôt sur la fortune de l'entrepreneur ou de

l'entrepreneuse afférent aux titres non cotés de son entreprise pour autant que les conditions suivantes soient remplies: le contribuable doit avoir son domicile dans le canton et détenir une participation d'au moins 10% du capital-actions (non coté) de sa société. La personne concernée doit également exercer, à titre principal, une activité lucrative dans l'entreprise en question.

Par cette mesure, Genève entend s'aligner sur les cantons romands qui appliquent déjà des allègements en la matière. Mais surtout, dans un esprit très PLR, ce projet vise à encourager l'investissement, la création d'emploi et l'innovation.

En un mot, il s'agit de valoriser l'entrepreneuriat! Il faut espérer que le Grand Conseil réservera un accueil positif à ce texte.

## Imposition au lieu de domicile

Le Parlement cantonal a également été saisi de l'Initiative 187 «J'y vis, j'y paie» lancée par l'UDC. Ce texte demande que l'intégralité de l'impôt communal soit versée à la commune de domicile du contribuable et non plus, comme c'est le cas aujourd'hui, partagée entre la commune de domicile et la commune de travail. Cette pratique est unique en Suisse et génère des effets pervers, dans la mesure où le contribuable genevois est le seul à être privé de la possibilité de s'exprimer sur le taux d'imposition auquel il est soumis sur le plan communal.

Cette règle peu démocratique bénéficie outrageusement aux communes urbaines qui regroupent

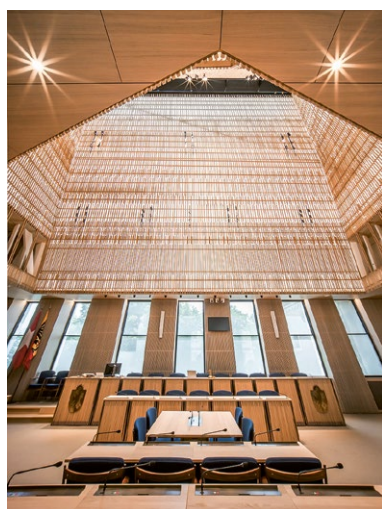
le plus grand nombre de postes de travail et, plus particulièrement, à la Ville de Genève qui entretient une administration abondante, faisant souvent doublon avec les services cantonaux.

Sans surprise, les communes visées sont récemment montées au créneau par voie de presse pour s'opposer à l'IN 187 et crier à la spoliation.

Le contribuable colognote est soumis à une double peine. En effet, d'une part, une grande partie de son impôt communal est perçu par la commune où il travaille, qui est rarement Cologny. D'autre part, sur la portion congrue qui revient à Cologny, la majorité est reversée aux autres communes du canton par le biais de la péréquation financière intercommunale. Le contribuable en question n'a pas son mot à dire sur l'utilisation faite de ses deniers par la commune bénéficiaire de la péréquation. Cette situation est profondément insatisfaisante du point de vue de l'exercice des droits démocratiques.

Au Grand Conseil, seuls le PLR et l'UDC ont soutenu l'Initiative «J'y vis, j'y paie». Le Législatif s'est en revanche prononcé en faveur de l'élaboration d'un contre-projet pour tenter d'élaborer une réforme en bonne intelligence avec les communes.

Dans cet exercice, Cologny devra se montrer particulièrement attentive pour ne pas devenir, une fois de plus, le dindon de la farce fiscale.



C'est dans cette salle, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, que le Grand Conseil exercera son pouvoir législatif en se prononçant sur les projets de loi qui pourraient diminuer la charge fiscale des contribuables du canton.

# Rotations au Conseil municipal de Cologny

**Nathalie Schneuwly**, Conseillère municipale, ancienne Présidente du Conseil

Frédéric Turrettini, tout comme notre benjamin, Guillaume Depres, a dû renoncer au Conseil municipal avant la fin de sa première législature pour cause de déménagement. Le plus frustrant est que les deux se sont installés à la frontière de Cologny. Frédéric nous quitte sans nous quitter et aura un regard sur nous, du haut de sa tour.



Il va nous manquer, car il s'est beaucoup investi, notamment à la présidence de la commission de la sécurité. Très à l'écoute de la population, il a insisté pour que la police municipale soit plus présente. Cette année, les patrouilles pédestres et à vélo ont été intensifiées sur les quais et dans le village. On a observé une hausse de 181% d'amendes d'ordre (329) sur les quais de Cologny et une partie des places de parking ont été supprimées. Toutefois il y a encore du pain sur la planche pour le prochain président Alexandre Mouthon !

Membre de la commission des routes et des constructions, il n'a eu de cesse de se battre pour que les dossiers avancent. L'école est en construction, le concours des Fours est lancé. À la sociale, il a œuvré

pour plus de soutien à des projets locaux.

Nous perdons un personnage qui a vite pris beaucoup de place. Amateur de bonne nourriture et de bons vins, on a partagé d'excellents moments avec lui. Passionné d'alpinisme, il a réitéré son exploit de monter au Manaslu, comme en 1994 et nous a fait partager son aventure.

Son franc-parler permettait de sortir des sentiers battus pour trouver des solutions. Nous serons sûrement appelés à le revoir, peut-être même en politique intercommunale. Nous lui souhaitons bonne suite. Frédéric, reviens nous voir !

Avec le retour de Xavier Henriod, un amateur de gastronomie et de ski en remplace un autre. Conseil-

ler municipal la législature précédente, il saura très vite prendre les dossiers en main. Le Conseil municipal est ravi de le revoir et particulièrement le groupe PLR qui avait beaucoup apprécié de collaborer avec lui. Il retrouve avec grand intérêt la commission des écoles, dont il était vice-président, ce qui a nécessité quelques rocamboles au sein de notre groupe. Employé dans le contrôle aérien et passionné par l'aéronautique, il est spécialisé dans la sécurité aérienne. Il souhaitait intégrer la commission de la sécurité. De plus, il siègera à nouveau à la commission sociale et aux routes et espaces publics. Nous lui souhaitons la bienvenue pour cette fin de législature et, espérons la prochaine.

## le déménagement en douceur



Devis gratuit

**BALESTRAFIC**

Certifié **Charte** Qualité  
**AGED**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - [www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

# Une relecture de l'action sociale de Cologny: au-delà des idées préconçues!

**Alexandre Mouthon**, Président de la commission de la sécurité

Notre commune, souvent perçue à travers le prisme des clichés, ne cesse de susciter des débats et des commentaires contradictoires. Souvent critiquée pour son image supposée peu solidaire et égoïste, la réalité est pourtant toute autre.



© Alexandre Mouthon

La commune de Cologny subventionne l'association Café Cornavin.

Notre commune sait se montrer généreuse dans sa politique sociale, témoignant d'un engagement non seulement en faveur du bien-être de ses habitants, mais ayant aussi des répercussions au-delà des frontières communales. Une facette de notre commune qui mérite d'être mise en lumière.

N'en déplaise à certains de nos détracteurs, Cologny possède bien une politique sociale! Le budget affecté à cette dernière s'est monté en 2023 à 4 millions, soit un peu moins de 7% du budget communal, la plus grosse partie (75%) étant consacrée au fonctionnement de nos deux crèches communales:

La Louchette et Les Jardins de la Gradelle, ainsi que de notre jardin d'enfants, La Marelle. Ces trois établissements permettent d'accueillir une centaine d'enfants et répondent ainsi au besoin en constante augmentation des jeunes familles. Mentionnons également les subventions versées à l'association Koala (maman de jour sur la région Arve & Lac) garantissant aux familles colognotes un accès à ce service.

Pour les plus grands, la commune subventionne des centres aérés pendant les vacances scolaires (Cologny de vacances) et participe au programme « TSHM Chêne & Co » en collaboration avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Cinq Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) ont pour mission de répondre aux besoins sociaux des jeunes de 12 à 25 ans.

La générosité de notre commune ne s'arrête pas là, puisqu'une autre grande partie du budget social (20%) se compose de subventions à des associations pour des projets « locaux » (commune ou canton) ou pour des projets à l'étranger. Au niveau communal, des fonds sont alloués directement aux ménages en ayant besoin, sous forme d'aide sociale, d'allocations logements ou de paniers de Noël. À ce jour et pour 2023, ce sont plus d'une vingtaine



© Alexandre Mouton

d'associations locales qui ont bénéficié d'une aide de Cologny: «Café Cornavin» ou «Carrefour-Rue & La Coulou» (aide aux sans-abris), ou encore les fondations Partage et Colis du Cœur (aide alimentaire) font parties des importants bénéficiaires. Et c'est une bonne chose, au moment où la précarité frappe de plus en plus de ménages dans notre canton.

Café Cornavin a d'ailleurs fêté ses 20 ans d'existence le samedi 7 octobre dernier et ce fut l'occasion pour notre commune d'offrir comme chaque année un repas servi par les membres de la commission sociale, à quelques 150 personnes en difficulté. Un moment de partage inoubliable.

Concernant les subventions dites «à l'étranger», la moitié des montants est allouée directement à la FGC (Fédération Genevoise de Coopération) à laquelle Cologny a versé en 2023 125 000 fr. et qui sélectionne elle-même avec rigueur les dossiers qui seront financés. L'autre moitié des projets est choisie directement par la commission sociale (tout comme les projets «locaux») sur présentation d'un dossier complet. Citons par exemple le magnifique

projet de financement de la bourse d'étude au HUG d'une médecin camerounaise, désirant se spécialiser en infectiologie, ou encore l'aide d'urgence de 20 000 fr. attribuée suite au séisme en Turquie et en Syrie.

Soyez assurés que les membres PLR de la commission sociale restent très vigilants quant au respect des critères de sélection pour l'attribution de ces subventions. Ils veillent notamment à ce que Cologny, déjà forte contributrice à la péréquation intercommunale, ne verse pas de fonds aux projets déjà fortement financés soit par la ville de Genève, l'ACG (Association des Communes Genevoises) ou la FGC.

En parlant de péréquation, il ne faut pas oublier qu'en 2023, notre commune aura versé 37 millions sur les 87 millions de fonds redistribués aux communes genevoises dites à faible capacité financière.

Cologny n'est-elle donc pas généreuse et solidaire?

# Les ambitions des BRICS et la Suisse

Ali Benouari, ancien Président du parti radical de Coligny



L'acronyme des BRICS désignait au départ les seuls BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine). Il a été inventé en 2001 par la banque Goldman Sachs pour désigner les quatre puissances émergentes d'alors, à forte croissance. L'Afrique du Sud a été rajoutée à ce qui est devenu, au fil du temps, un groupe politique, pour devenir les BRICS.

Le Sommet des BRICS tenu à Johannesburg en fin août dernier a défini les critères de son élargissement et décidé d'accueillir, dans la foulée, onze nouveaux membres, soit l'Iran, l'Arabie saoudite, les Émirats Arabes unis, l'Égypte, l'Éthiopie et l'Argentine et s'est déclaré ouvert à la demande d'adhésion de dizaines d'autres pays émergents.

Ce groupe déclare agir au nom du «Sud global» pour substituer à l'ordre international actuel un monde multipolaire, protégeant la souveraineté des pays membres

contre l'hégémonie politique, militaire et financière d'un Occident considéré lui-même comme étant sous influence américaine.

Parmi ces objectifs figure la réforme de l'ONU (élargissement du Conseil de sécurité) et des institutions de Bretton-Woods (augmentation des droits de vote au FMI et à la BIRD).

La dédollarisation des échanges internationaux est perçue comme une étape pour y parvenir. La guerre en Ukraine, les sanctions contre la Russie et le gel de ses avoirs ont puissamment accéléré le mouvement, de plus en plus de pays craignant de subir, un jour ou l'autre, les mêmes sanctions.

Dans le même but, il a aussi été envisagé d'adopter une monnaie commune. Ce projet devait être discuté au sommet de Johannesburg en même temps que l'élargissement du groupe, mais a été, au regard de sa complexité, reporté à une date ultérieure.

Le but clairement assigné à cette monnaie est de s'affranchir de l'hégémonie du dollar, synonyme d'un ordre monétaire international inique.

Les BRICS visent bien sûr le système monétaire international fondé par les Accords de Bretton-Woods de 1945, qui ont instauré le «Gold exchange standard». Ce dernier postulait la primauté du dollar dans les échanges internationaux. Il a prévalu jusqu'à ce que le président américain Richard Nixon décide, en 1971, que le dollar ne serait plus convertible en or, faute pour les États-Unis de posséder des stocks d'or suffisants.

Pour maintenir l'hégémonie du dollar, les américains ont conclu avec l'Arabie saoudite, deux ans plus tard, un accord en vertu duquel cette dernière n'accepterait que le dollar dans ses ventes de brut et investirait les bénéfices générés dans des bons du Trésor américain. À partir de cette date, le prix du pétrole a été universellement libellé en dollar, renforçant le rôle de cette monnaie comme principale monnaie de paiement et de réserve au monde.

L'usage universel du dollar et sa fonction de monnaie de réserve n'auraient cependant pas été possibles sans les énormes déficits du budget fédéral des États-Unis (1800 milliards de dollars en 2023) et sans la taille et la profondeur de leurs marchés financiers qui permettent de recycler les dollars accumulés par les investisseurs étrangers.

D'ores et déjà, les BRICS et d'autres pays qui souhaitent les rejoindre, ont entrepris de contourner le réseau Swift, devenu une arme de sanction entre les mains des Américains et

Photo officielle des leaders des BRICS.





de leurs alliés pour. Des systèmes alternatifs au Swift sont à un stade avancé, comme le CIPS chinois. En parallèle, l'usage des monnaies nationales se répand. Le rouble, le yuan et la roupie commencent à remplacer le dollar dans leurs échanges, y compris pour le pétrole et le gaz.

Les BRICS ont aussi créé, en 2014, une institution, embryon d'alternative au FMI et à la Banque mondiale, la Nouvelle Banque de développement (NBD). Il faut savoir qu'il faut actuellement 85% des voix pour réformer le FMI. Or, les États-Unis, avec 17%, peuvent bloquer cette réforme. Ce n'est qu'en 2015 que le yuan a pu être introduit, sans que les États-Unis ne renoncent pour autant à leur droit de veto.

**La monnaie commune:  
une problématique complexe**

Beaucoup appréhendent la monnaie des BRICS à travers les fonctions traditionnelles de monnaie de paiement, de facturation et de réserve, pensant qu'ainsi, elle pourrait remplacer le dollar. Les échanges en monnaies nationales étant vus comme une étape intermédiaire.

La problématique est effectivement plus complexe qu'il n'y paraissait.

**Poids des BRICS**

Dans leur tentative de réformer l'ordre monétaire international, les pays des BRICS sont en train de constituer une force décisive.

Le groupe des BRICS, élargi maintenant à 11 membres, représente environ 46% de la population mondiale, 29% du PIB mondial nominal et 37% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat. Il pèse aujourd'hui plus que le groupe du G7.

Ajoutons qu'il renferme en son sein les principaux pays producteurs. Et la totalité des pays de l'OPEP+ en seront bientôt membres. Leur croissance économique, supérieure à celle du G7, devrait augmenter dans les années à venir.

**Les difficultés à instaurer un nouvel ordre monétaire**

Elles sont liées au contexte, d'abord. On ne peut pas remodeler du jour au lendemain un ordre monétaire qui remonte à 1945, en partant des seuls pays des BRICS, sauf dans une vision à moyen terme et d'élargissement réussi de ce mouvement à la majorité des membres des nations unies.

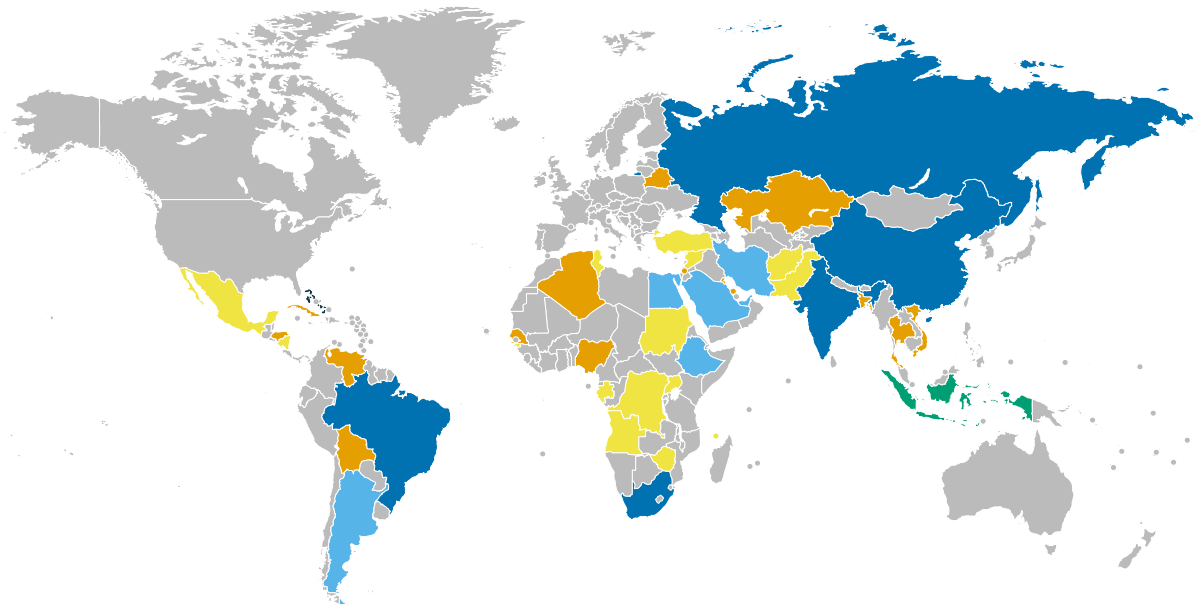
Conscients de cet obstacle, les BRICS ont forgé un consensus autour de l'usage, entre eux, de leurs monnaies nationales.

De fait, on ne peut que reconnaître que la dollarisation de l'économie mondiale s'est nourrie, non pas tant du commerce avec les États-Unis, que du commerce des autres pays entre eux. Le commerce extérieur américain ne représente en effet que 20% dans le total des échanges mondiaux, alors que le dollar est utilisé dans 60% de ces échanges. Par ailleurs, 90% des matières premières se négocient en dollars. C'est cette réalité qui donne d'ailleurs toute sa chance au processus de dé-dollarisation en cours.

**Les obstacles aux échanges en monnaies nationales**

L'échange en monnaies nationales pose une première difficulté qui est son acceptabilité, liée au statut de chacune des monnaies des BRICS, autrement dit à leur libre convertibilité et à leur stabilité. Une forte dépréciation de la monnaie dans laquelle un pays des BRICS exporte vers les autres membres pénalise celui qui la reçoit tandis que sa forte appréciation éventuelle pénalise le pays qui en est débiteur.

1 place Claparède, GENEVE . 022 346 28 55 . [www.noelfourrures.ch](http://www.noelfourrures.ch)



**Six pays (en bleu ciel) devraient rejoindre les BRICS au premier janvier 2024:**

Argentine, Egypte, Ethiopie, Iran, Arabie saoudite, Emirats arabes unis

**14 pays (en orange) ont formellement demandé de rejoindre les BRICS:**

Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bolivie, Cuba, Kazakhstan, Koweït, Palestine, Sénégal, Thaïlande, Venezuela, Vietnam

**Enfin, 17 pays (en jaune) ont manifesté un intérêt pour devenir membre.**

**Une poignée de pays d'Asie du sud-est ont rejeté des invitations de rejoindre les BRICS (en vert).**

De plus, le solde des échanges bilatéraux pourrait être fortement et durablement excédentaire ou déficitaire, ce qui pose le problème de l'usage qu'on peut faire des excédents et celui du mode de règlement des déficits. La Russie se demande déjà quoi faire avec les roupies accumulées, qui ne peuvent être entièrement absorbées, faute de trouver en Inde tout ce dont elle a besoin. La question du risque de change qui y est liée se posera donc tôt ou tard, et avec elle celle du règlement des soldes.

**La monnaie commune: une fausse bonne solution?**

Contrairement à d'autres alliances comme l'Union européenne ou le Mercosur, il n'y a pas d'accords de libre-échange ou de réductions de barrières douanières entre les pays membres des BRICS à qui rendraient concevable une monnaie commune. À quoi il faut ajouter que les stratégies de ces derniers peuvent diverger sur des questions stratégiques, de défense ou de politique étrangère.

L'autre difficulté à laquelle sont confrontés les BRICS est d'ordre conceptuel, car il faut s'entendre sur le fait qu'il est impossible de créer une monnaie au sens plein du terme, entre des pays qui sont un ensemble d'entités éparpillées sur tous les continents, à l'inégal degré de développement et aux systèmes politiques très différents.

Il semble donc, en tous cas de mon point de vue, que seule une monnaie de compte commune pourrait être mise en place. Une unité de compte composite qui offrirait une garantie de stabilité et qui reflèterait au mieux la structure des échanges entre les membres. Ainsi pourrait être atteint l'objectif principal que se sont fixé les BRICS, à savoir la sortie de l'hégémonie du dollar.

De ce point de vue, seule une unité de compte me semble se rapprocher des critères soulignés. C'est le DTS, monnaie émise par le FMI, cotée quotidiennement et avec laquelle les 190 membres du FMI sont familiers. Indexer la monnaie commune

sur le DTS pourrait être le meilleur moyen de réformer, de l'intérieur, le système monétaire international, en particulier la réforme des statuts du FMI, sur laquelle les États-Unis ont un droit de veto avec leur 17% de voix. Toute réforme nécessite en effet 85% des voix.

**La suisse dans tout cela?**

Bien qu'appartenant au monde occidental la Suisse n'est pas inféodée à l'OTAN ni à l'UE (ni à aucun autre bloc, d'ailleurs).

Son statut de pays neutre, siège des nations unies pour l'Europe, la place en position idéale pour faire avancer le dossier de la réforme des institutions internationales, dont la plupart des pays occidentaux admettent aujourd'hui la pertinence.

Le monde de demain aura plus que jamais besoin de la Suisse, plateforme précieuse de négociations et centre d'expertise financière reconnu.

## Fête nationale: préserver la tradition tout en minimisant l'impact environnemental



Ce 1<sup>er</sup> Août 2023 a été un jour de célébration mémorable dans notre commune.

L'atmosphère d'unité et de joie était palpable et les citoyens se sont rassemblés pour commémorer cette belle journée. La fête fut un succès pour plusieurs raisons.



Tout d'abord, la célébration a été une bouffée d'air frais après la période difficile de la pandémie. Les restrictions de distanciation sociale et les annulations d'événements avaient créé un sentiment de privation parmi la population. Le 1<sup>er</sup> Août était l'occasion parfaite de renouer avec des traditions appréciées.

L'un des moments forts a été le tir des feux d'artifice. Cependant, cette année, ce n'était pas une décision prise à la légère. La commission des manifestations a longuement débattu sur les implications écologiques de cette tradition. La question du maintien des feux d'artifice en raison de leur impact sur l'environnement était au cœur des discussions.

Finalement, la majorité des commissaires a choisi de maintenir les feux, mais avec un engagement fort

en faveur de la durabilité. Ils ont sélectionné un prestataire qui s'est engagé à minimiser au maximum les nuisances environnementales. Ce prestataire a également pris des mesures pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> générées par le spectacle en partenariat avec Myclimate, une organisation renommée dans le domaine de la compensation carbone.

Ce spectacle, acclamé non seulement pour sa beauté visuelle, mais aussi pour son respect envers l'environnement démontre qu'on peut concilier tradition et respect de la planète. Pourtant, au-delà de ces feux, la commission reste déterminée à favoriser les initiatives et les actions visant à réduire l'empreinte environnementale. Ce n'est pas une réflexion ponctuelle, mais une approche globale pour nos futures célébrations.

---

## Marché de Noël

Après le succès de la Fête nationale, nos esprits s'orientent désormais vers la prochaine grande manifestation, le Marché de Noël qui aura lieu les 2 et 3 décembre sur la place du Manoir.

Nous nous préparons activement à embrasser la magie de la saison hivernale. Bien que le programme soit en cours d'élaboration, quelques idées préliminaires ont émergé pour rendre ce Marché de Noël encore plus spécial. Les rues seront parées de lumières, les odeurs de vin chaud et de délices gourmands embaumeront l'air, et une variété de cadeaux artisanaux inspirera tous ceux qui cherchent à faire plaisir à

leurs proches. Cette année en plus des petits chalets, les jeunes de la paroisse vous mijoteront de bonnes raclettes à l'intérieur d'une yourte.

Des ateliers seront animés au Centre Culturel du Manoir par la bibliothèque avec la participation de la Fondation Bodmer.

Les enfants seront particulièrement choyés. Le traditionnel cortège de la Saint-Nicolas sera accompagné par la fanfare Revuelta, qui promet une belle expérience. Enfin, le bénéfice de la vente du vin chaud du Conseil, soutiendra l'École suisse de ski à Genève pour son initiative «les

journées de ski à 1 franc». Cette initiative aide les familles n'ayant pas les moyens d'offrir des journées de ski à leurs enfants.

À noter que cette année nous introduirons la possibilité des paiements par TWINT.

Voilà pour les grandes lignes, plus de détails suivront sur cet événement qui promet de réchauffer nos cœurs en cette saison festive.

# École primaire du centre villageois

## Évolution démographique et nouveaux besoins

Amanda Guerreiro, Conseillère municipale



Depuis 2011, les bâtiments scolaires du centre villageois de Cologny ont subi une évolution conséquente. Un peu d'histoire suivie de quelques explications concrètes sur ce qui attend nos écoliers dans l'école du Manoir pour la rentrée 2024.

### Un bref historique:

C'est en 1944 que la commune de Cologny fit l'acquisition du Gerdil qui appartenait à la famille Droin-Boissonnas. Elle y installe sa mairie dans la maison principale. L'école du Gerdil, composée de quatre classes, y sera construite en annexe et inaugurée en octobre 1950.

La commune de Cologny continue son expansion démographique et urbanistique en achetant en 1973 la propriété Chauvet-Ador. Cette acquisition permit la construction de l'école du Manoir, inaugurée en 1982 (Fig. 1), ainsi que la construction des immeubles de la Place du Manoir, bâtis dès 1980. L'ancienne maison Chauvet, jouxtant le préau de la nouvelle école, est conservée comme endroit d'exposition culturelle. Elle

deviendra ainsi en 1993 le Centre culturel du Manoir.

Dès 2011, le manque d'enfants dans la commune ainsi que la vétusté de l'école du Gerdil provoquera l'arrêt définitif de son activité d'école enfantine et primaire. Après de lourds travaux, cette ancienne école est transformée en locaux supplémentaires pour la mairie afin de garantir les besoins administratifs grandissant de la commune. Par conséquent, les enfants du village sont regroupés dans la grande école du Manoir.

### Pourquoi l'école du Manoir est-elle en travaux?

L'école du Manoir, âgée de 40 ans, a été conçue à l'origine avec seulement 3 classes sur 9 accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Ensuite, l'école est devenue trop petite avec près de 160 enfants scolarisés. Dernièrement, l'occupation de la salle villageoise en sous-sol par le parascolaire a été nécessaire mais n'est pas concevable sur le long terme pour des enfants.

Pour toutes ces raisons, il est devenu important que la commune se positionne sur une solution optimale pour les futures générations d'écoliers du Manoir. Ainsi, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit destiné aux travaux d'extension de l'école pour la création de quatre classes d'enseignement, d'une salle de soutien scolaire et d'une salle des maîtres. Ce nouveau bâtiment se situera dans l'enceinte du préau actuel (Fig. 2).

Fig. 1 L'école du Manoir de 1982 à 2023, soit avant les travaux d'extension.



Ces travaux répondront aux nouveaux besoins de l'école et auront pour but de garantir :

- suffisamment d'espace pour les enfants de 4 à 12 ans,
- un accès aux classes plus pratique pour les personnes à mobilité réduite,
- une construction répondant aux critères environnementaux actuels.

Les travaux de réalisation de cette extension ont débuté en juillet 2023 (Fig. 3) et se poursuivront jusqu'en août 2024 afin que les nouvelles classes soient opérationnelles pour la rentrée scolaire 2024.

En parallèle le réaménagement du préau sera aussi effectué. Sa planification a été réalisée avec la participation des élèves témoignant de leurs souhaits pour ce futur lieu récréatif. Bien que la délimitation finale du préau reste à définir, celui-ci sera en tout cas composé de plusieurs espaces comprenant chacun un thème ou une activité dédiée.

Ce préau sera libre d'accès au public en dehors des heures scolaires et parascolaires et reliera l'école au Parc des Fours. Ce dernier fait d'ailleurs l'objet d'un projet dédié intégralement aux activités parascolaires ainsi qu'à la cantine scolaire. Ce projet, qui fait l'objet d'un concours, débutera dès la finalisation des travaux d'agrandissement de l'école.



© Bureau Christian Dupraz

Fig. 2. Image de synthèse de l'école du Manoir pour la rentrée 2024.

Fig. 3. État du chantier en septembre 2023 sur le préau de l'école du Manoir.



# Nouvelles du Centre sportif

## Nouvelles offres pour la saison hivernale

Marie-France Asensio, Présidente de la commission des sports



### Projet d'une nouvelle structure de Padel Tennis au CSC

Lors de sa dernière séance, les membres de la commission des sports ont voté à l'unanimité pour relancer l'étude d'un projet de construction de 2 terrains de Padel tennis au Centre Sportif de Cognoy.

#### Contexte

Depuis longtemps la Commune cherche à élargir l'éventail des activités sportives à disposition des Colognotes.

Le Padel tennis, un sport accessible à tous et en plein essor, a capturé l'attention de nombreux membres adeptes des raquettes.

Un projet visant à une extension du bâtiment principal avait déjà vu le jour mais fût abandonné. En effet il nécessitait de sacrifier le court de tennis n° 1. Il créait également un potentiel conflit avec les riverains qui craignaient des nuisances sonores.

Dès lors un terrain « test » fut installé à l'intérieur du centre. Son utilisation intensive nous enjoint à continuer sur cette voie.

#### Le projet

Une structure fermée et ventilée serait construite, sur la partie située à gauche de l'entrée principale du CSC. Elle devrait comporter 2 terrains, équipés d'éclairages de pointe, permettant d'offrir des heures de jeux étendues à nos membres. Cette réalisation marquera une étape importante dans notre engagement pour le bien-être sportif et nous croyons fermement qu'elle deviendra une composante essentielle du CSC, alliant le jeu, la convivialité et la compétition.

#### Et le restaurant Le Passing?

Depuis maintenant 2 ans, le restaurant du centre sportif « Le Passing » est fermé au public. La commune de Cognoy œuvre du mieux qu'elle peut pour rouvrir cet établissement

qui est un lieu apprécié des sportifs et amateurs culinaires.

En attendant sa réouverture, nous souhaitons vous proposer une alternative qui plaira assurément aux petits comme aux grands.

#### Bienvenue au Food Truck du Centre sportif!

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un Food truck exceptionnel est présent au sein du Centre sportif tout au long de la saison hivernale. Il propose une variété de mets à emporter ou à consommer sur place, pour combler vos envies après une séance intensive de sport ou pour une pause gourmande en famille.

#### Lieu, dates et horaires:

Le Foodtruck Big Lulu est présent depuis le 27 septembre 2023 sur l'esplanade devant le restaurant Le Passing (chemin de la Gradelle 33), les mercredis et vendredis, de 11 h à 14 h et de 18 h à 21 h.

### Programme hivernal de ski pour la saison 2024

Dès le mois de janvier 2024, en collaboration avec l'École Suisse de Ski à Genève, nous lancerons un programme de ski destiné aux enfants colognotes et leurs familles.

Ce programme comportera 2 volets:

- 1 Les samedis de skis:** dès janvier 2024, nous proposerons des sorties de ski (départ en car de Cognoy) pour les enfants et adultes de tous niveaux. Que vous soyez débutant ou confirmé, des moniteurs qualifiés seront là pour vous accompagner toute la journée.
- 2 La semaine de ski de février:** départs le matin en car, et retour le soir durant la semaine des vacances.

#### Prise en charge des coûts

Pour rendre ce programme accessible à tous, la commune de Cognoy prendra en charge 50% des coûts d'inscription pour les enfants colognotes et jusqu'à 75% pour le deuxième enfant de la même fratrie.

#### Inscriptions et informations

Les inscriptions se feront via le site internet de l'École Suisse de Ski. Un lien sera mis en place sur celui de la commune de Cognoy. Les détails, les horaires et les frais prérequis vous seront communiqués d'ici la fin du mois de novembre 2023.

Cette initiative vise à encourager la participation de jeunes et à garantir que le ski soit une activité accessible à toutes les familles. Nous nous réjouissons dès lors de vous voir nombreux dans cette belle aventure hivernale.



La commune de Cogna y étend son offre sportive avec une offre hivernale dès janvier 2024. Des samedis de ski et une semaine de ski en février seront subventionnés de manière similaire aux activités d'été.

# Nouvelles du Conseil municipal

Olivier Girardet, Président du PLR Cologny, Président de la commission des routes et des espaces publics



## Levée des déchets encombrants

Suite à l'arrêt du système Mobilitri à Cologny et afin d'offrir un service à la hauteur de ce que nos habitants sont en droit d'attendre, le PLR a demandé la réintroduction des levées mensuelles des déchets encombrants comme cela se faisait autrefois à la satisfaction de tous.



## Sapeurs-pompiers volontaires

La commune de Cologny a été choisie pour participer au projet pilote relatif à l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires au sein du groupement des Services d'Incendie et de Secours. Seules 4 communes ont été retenues parmi les 16 ayant candidaté.



## Fibre optique

Swisscom va raccorder tous les logements de la commune à la fibre optique d'ici fin 2024. Les travaux débutent en cette fin d'année.



## Agenda intercommunal

L'Association des communes genevoises (ACG) met en place un agenda intercommunal pour les événements qui ont lieu dans les communes genevoises. La commune de Cologny y annoncera les expositions du Centre Culturel du Manoir et le marché de Noël. Cet agenda sera accessible sur le site <http://www.geneve-communes.ch>



## Écoles

Le Département de l'instruction public a communiqué que 160 élèves sont actuellement inscrits pour cette présente année scolaire 2023-2024 à l'école du Manoir alors qu'ils étaient 170 lors de la rentrée 2022. Concernant l'école de Pré-Picot ce sont 187 élèves Colognotes qui sont inscrits contre 196 en 2022.

